



## Bulletin de l'AANC - Printemps 2024

Chers membres ,

L'Association des agents négociateurs de NAV CANADA (AANC) aimerait informer nos membres syndicaux respectifs des activités ci-dessous qui sont menées par des comités pour l'AANC.

### **Révision cyclique des avantages sociaux**

La révision cyclique des avantages sociaux a débuté le 1er mai 2023, date à laquelle un avis de participation a été envoyé à tous les groupes de négociation de NAV CANADA pour qu'ils soumettent leurs suggestions concernant les changements proposés au régime. En juillet 2023, le comité a examiné les données de rétroaction compilées afin d'établir les priorités de la révision. Bien que tous les éléments soient en cours d'évaluation, les trois premiers étaient les suivants :

1. Santé mentale
2. La vision
3. Paramédical

Les parties se sont rencontrées le 13 septembre 2023 à Montréal et à Ottawa le 9 novembre 2023, le 5 décembre 2023 et le 15 février 2024. Au cours de ces réunions, nous avons échangé des priorités avec l'employeur pour l'évaluation. Nous en sommes aux premières étapes de l'étude des informations partagées et les membres du comité de l'AANNC se sont réunis le 25 mars 2024 pour examiner les informations à ce jour. Nous nous réunirons avec NAV CANADA le 4 avril 2024, en tant que comité complet, pour poursuivre le processus.

Les membres du comité des avantages de l'AANNC sont :

Michael Simard, coprésident du comité des avantages (IPFPC).

Nick von Schoenberg, membre du comité des avantages (ACCTA)

Scott Chamberlain, membre du comité des avantages sociaux (ACAF)

Michel Gaulin, membre du comité des avantages sociaux (FIOE) (retraité)

Meaghan Olmstead, membre du comité des avantages sociaux (FIOE) (remplaçant de Michel Gaulin)

### **Révision cyclique des indemnités**

La révision cyclique, initialement prévue pendant la pandémie, a subi des retards compréhensibles. Actuellement, le groupe est activement engagé dans le processus de révision cyclique. De nombreux changements et propositions ont été avancés et font actuellement l'objet de discussions. Les principaux domaines d'intérêt sont les suivants

- VTA (Vacation Travel Allowances - Indemnités de déplacement pour vacances)
- Taux de kilométrage et de repas
- Indemnité de sujétion
- Politiques de voyage et de réinstallation.

Ces points clés font l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de la révision en cours, ce qui reflète l'engagement du groupe à améliorer les politiques et les procédures.

Nous organisons des réunions régulières tous les quatre mois, et des réunions supplémentaires sont prévues plus fréquemment pour le processus de révision cyclique. Notre dernière réunion sur les indemnités a eu lieu le 11 mars, et le dernier examen cyclique a eu lieu le 11 janvier 2024. Le prochain examen cyclique planifié est prévu pour le 29 avril 2024. Ces réunions sont essentielles pour garantir des révisions et des mises à jour complètes.

Les membres du comité des avantages sociaux de la NCBAA sont :

Scott Loder, coprésident du comité (CATCA).

Dan Roy, membre du comité (ASCAC)

Meaghan Olmstead, membre du comité (FIOE) (remplaçant de Michel Gaulin)

Elizabeth O'Hurley, membre du comité (ASCAC)

### **Pension**

Tous les dirigeants syndicaux de NAV CANADA ont reçu cette lettre ci-jointe (2023-12-21 XXXX re CPP Contributions.pdf) le 21 décembre 2023 concernant les changements apportés au Régime de pensions du Canada qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014. En particulier, NAV interprète unilatéralement la portion d'intégration pour les membres de la partie A sans consulter les syndicats. Pour les deux prochaines années, il n'y a pas d'impact pour les membres de la partie A du régime.

La réponse ci-jointe (NCBAA Letter Jan 6 2024.pdf en anglais seulement) a été envoyée à NAV CANADA par la NCBAA afin de démontrer notre solidarité à ce sujet.

### **Symposium syndical**

L'AANNC a organisé un symposium réunissant tous les syndicats le 26 octobre 2023 à Gatineau, au Québec. L'un des objectifs était d'identifier les problèmes communs rencontrés lors des interactions avec la direction. De plus, nous avons identifié les points suivants que nous aimerions soulever lors de nos réunions de consultation avec les ressources humaines en 2024. Il s'agit du processus OSI, de la mise à jour de l'état des programmes de soutien en santé mentale,

de la stratégie de recrutement et de la clarification de la structure des ressources humaines et des relations de travail. La liste a été présentée à NAV CANADA en décembre 2023 avec des engagements à se rencontrer au cours de l'année pour en discuter. Notre prochain symposium aura lieu le 14 mai 2024.

### **Régime d'épargne collectif**

L'AANNC se partage la présidence de ce comité tous les deux ans. Pour les années 2024 et 2025, la présidence est occupée par un représentant de l'entreprise. Le groupe se réunit deux à trois fois par an dans le but principal d'effectuer un examen des placements facilité par SunLife. Au cours de ces réunions, les mesures qui doivent être prises sont identifiées, les membres sont étudiés, les éléments potentiels de communication sont mis en évidence, les pratiques de gouvernance sont examinées à la loupe et le respect des réglementations est assuré. Ces rassemblements servent de forums essentiels pour les discussions stratégiques et la prise de décisions visant à faire avancer les objectifs du comité.

Les membres du comité des avantages de la AANNC sont :

Elizabeth O'Hurley, membre du comité (ASCAC)

Scott Loder, membre du comité (ACCTA)

Jim Walker, membre du comité (ASNAC)

Grant Boland, membre du comité (ACAF)

### **Équité salariale**

Comme tu le sais peut-être, conformément à la législation, un comité sur l'équité salariale a été mis sur pied, composé d'un représentant de chaque syndicat, à l'exception de l'ACCTA. Au cours de la dernière année, le comité a tenu des réunions mensuelles dans le but de comparer des catégories d'emploi de nature similaire en mettant l'accent sur les considérations liées à l'équité entre les genres. Ces réunions sont essentielles pour assurer des pratiques de rémunération justes et équitables pour les divers rôles au sein de l'organisation, conformément aux principes d'égalité des genres prescrits par la loi.

De plus, l'AANNC a désigné des représentants qui siègent à plusieurs autres comités. Il s'agit notamment du comité d'examen des systèmes d'emploi, du comité de lutte contre le harcèlement et la violence, ainsi que du comité du programme Diversité, équité, inclusion et appartenance. Ces représentants jouent un rôle crucial en contribuant aux objectifs et aux initiatives de chaque comité respectif, en veillant à l'alignement sur les objectifs et les valeurs des syndicats dans divers domaines d'intérêt tels que les pratiques d'emploi, la culture du lieu de travail et les initiatives en matière de diversité.

Sincèrement,

Michael Simard,  
Président de la NCBA